

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 528

SÉANCE du 15 Mars 2023

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL Secrétaire Michel MATHISSART

Date de convocation : 02/03/2023

Date d'affichage : 24/03/2023

Étaient présents :

AUCHART Ernest, BLONDEL Michel, BOUQUILLON Daniel, BRICOUT Damien, CAILLIEREZ Charline, CANLER Philippe, CARTON Philippe, CAYET Alain, COTTEL Jean-Jacques, DEGAUQUIER Olivier, DISTINGHIN Jean-Marie, DREMAUX Ingrid, DROMART Evelyne, DUMOULIN Charline, DUPOND Cédric, FERET Claude, LEBAS Léon, LEBLANC Jean-Paul, LECORNET Claude, LIBESSART Catherine, MATHISSART Michel, NORMAND Arnold, ROSSIGNOL Françoise, ROUSSEAU Philippe, SEROUX Michel, SIMON Françoise, TABARY Daniel, TILLARD Jean-Luc, TOURNANT Bernard.

Absents excusés / Pouvoirs :

ANSART Pierre, BERTEIN Gabriel, DESFACHELLE Nicolas donne pouvoir à MATHISSART Michel, GHEERBRANT Nathalie donne pouvoir à CAILLIEREZ Charline, GUILLEMANT Pierre, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à ROSSIGNOL Françoise, LEVIS Jean-Claude, MILLEVILLE Bernard, PLU Jean-Claude, POTEZ Roger, POULAIN Eric, SKOWRON RICHARD donne pouvoir à SEROUX Michel.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 29
- Votants : 33
- Pouvoirs : 4

Vote :

- Pour : 33
- Contre : 0
- Abstention : 0

Rapporteur : Michel MATHISSART

Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

— • —

Monsieur le 1^{er} Vice-président donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les alinéas 2 et 3 de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 stipulent que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de

la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 221-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission sont fixés par décret ».

L'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales rends applicable aux EPCI les dispositions de l'article L 2312-1 et précise que « Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres et de l'établissement public de coopération intercommunale ».

L'article D 2312-3 créé par Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 (article 1), complété par le II de l'article 13 de la LPFP du 22 janvier 2018, définit le contenu du rapport du DOB.

Vu l'avis favorable du bureau syndical en date du 1 février 2023,

Il vous est donc proposé après en avoir débattu :

DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'année 2023, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires ci-annexé.



**Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota**

Françoise ROSSIGNOL

I - BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2022

A - La gestion et la communication

Actions terminées

- Déménagement du Siège du Scota au quartier des 3 parallèles
 - o Préparation du déménagement physique
 - o Modification des statuts, du SIRET...
 - o Tri et archivage mis en œuvre
 - o Réaffectation de matériel informatique
 - o Renégociation des contrats d'assurance et augmentation de la couverture assurantielle pour un même coût (assurance tiers collaborateurs couvrant les déplacements professionnels des agents avec leur propre véhicule en cas de réunions simultanées)
 - o Acquisition d'ordinateurs portables permettant de faire face à de possibles périodes de confinement (déploiement en cours via le service informatique de la CUA)
- Acquisition d'un véhicule 208 Peugeot affecté aux agents (remisage sur le parking de la CUA, cahier de bord).
 - Mise en place des Comités Syndicaux et réunion de bureau. *Nombre de réunions de Comité Syndical : 4 ; de réunion de Bureau : 4*
 - *Travail sur le ZAN Analyse des consommations passées par territoires intercommunaux*
 - *Coordination de la conférence des SCoT régionale Hauts de France*
 - Acquisition d'un serveur NAS permettant de ne plus dépendre de la CUA dans notre politique d'archivage de données, en cours de déploiement
 - *Participation aux travaux de la Fédération Nationale des SCoT*
 - o *Participation aux réunions techniques*
 - o *Participation de la Présidente aux conseils d'administration*
 - o *Participation à l'assemblée générale*
 - o *Participation aux réflexions nationales sur les nouveaux modèles d'aménagement*
 - *Management des réseaux sociaux et du site institutionnel du Syndicat. Mise en ligne régulière de publications Facebook : 50*
 - *Nombre d'arrêtes pris en 2022 : 5*
 - *Suivi des SAGE : COPIL SAGE Authie, Suivi Scarpe Amont*
 - *Participation aux différentes réunions des PCAET : 7*
 - *Organisation de la soirée des 30 ans du syndicat mixte le 7 décembre à l'Université d'Artois, sur les évolutions en matières d'aménagement du territoire : témoignages de Monsieur Philippe Salomé : Premier Président du Sesdra, le regard de Monsieur*

Alain Castanier : Secrétaire Général de la Préfecture du Pas de Calais, Paris une table ronde a permis de croiser les regards de Monsieur Olivier Petit : Maître de Conférence à l'Université d'Artois, Madame Stella GASS : Directrice de la Fédération nationale des SCoT, Monsieur Alexis WATTEBLED : Président de l'Union Régionale des Aménageurs Hauts-de-France, aussi bien sur les évolutions des textes (loi Elan, loi Climat Résilience) que des pratiques (vers de nouveaux modèles d'aménagement), suivi d'un débat suivi par les 80 participants à cette soirée.

B – L'état d'avancement des missions

Actions terminées

- Instruction des dossiers d'urbanisme pour avis simple. Nombre de dossiers traités : 7 PA, 8 PC et 1 CUB
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale (pour passage en CDAC). Nombre de dossiers traités : 4
- Instruction des dossiers relatifs à la ressource en eau (SAGE). Nombre de dossier : 1 avis sur le SAGE Scarpe Amont
- Instruction des dossiers sollicitant des avis en qualité de Personne Publique Associée (SRADDET, PLUi, ...). Nombre de dossier : 3
- Instruction des dossiers de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (pour passage en CDPENAF). 16 séances de CDPENAF
- Sensibilisation à la prise en compte des enjeux du ZAN dans les documents d'urbanisme réunions au sein des 3 intercommunalités C6 pour la CUA et conférence des maires pour la CCSA et CCCA
- Création des bases de données et tableaux issus du portail national de l'artificialisation aux niveaux du SCoT, des Intercommunalités et des communes
- Les productions de notre stagiaire DTAE a permis de travailler les cartographies de consommation foncière et d'ébaucher le travail avec les intercommunalités sur le recensement des friches
- Travail sur les interconnexions des réseaux d'eau potable à l'échelle du SCOT rencontres avec le SIESA et la CUA
- Travail sur les mobilités douces, présentation au sein du Conseil Départemental
- Les enjeux liés à la reconstruction du collège Bodel
- Statistique utilisation Observ'eau : 331 utilisations réparties en 2022 : 57 CCCA, 35 CCSA, 7 CUA et 232 Scota

L'animation et la coordination de la Conférence des SCoT Hauts de France

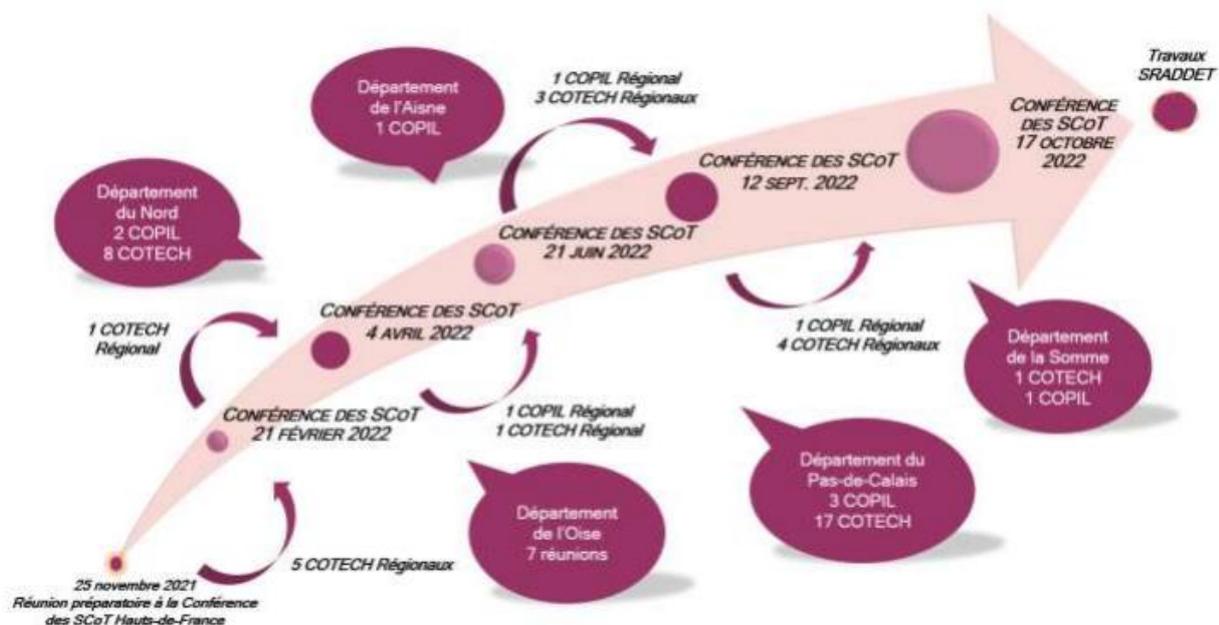
Le Scota a organisé les réunions, les débats, créé les supports des réunions et des visio des différentes réunions de la conférence des SCoT Hauts de France en présentiel et en visio :

- 5 séances plénières
- 14 Cotech et 3 copil régionaux
- 3 copil et 17 Cotech départementaux Pas de Calais

Le Scota est intervenu sur les territoires : Saint Omer, Boulogne Sur Mer, Hazebrouck, Vervins, CC Sud de l'Oise, Bresles

Des auditions institutionnelles du Scota

- 2 Auditions au Sénat
- 2 auditions à l'Assemblée Nationale
- 1 audition en Commission Aménagement du Territoire du Conseil Régional des Hauts de France
- 1 audition en commission 7 du CESER Hauts de France



Réunions techniques et politiques réalisées dans le cadre des travaux de la Conférence des SCoT des Hauts-de-France.

La Conférence des SCoT a adopté à l'unanimité une contribution à l'attention du Conseil Régional qui a été diffusée au Président de Région, Ministre Béchu, préfet de Région Présidente de la commission Sénatoriale et de l'Assemblée Nationale ainsi qu'aux membres du Comité Syndical.

Les propositions de la Conférence des SCoT ont été entendues et leur contenu apprécié par les différents interlocuteurs.

Actions en cours

- Instruction des dossiers d'urbanisme pour avis simple et notes d'observations

- Préparation de l'évaluation du SCoT
- Repérage des différentes sources en open data utilisables
- Mise en place de grilles d'indicateurs d'évaluation
- Mise en place de groupe thématiques de suivi des indicateurs d'évaluation du SCoT
- Création d'un fonds documentaire
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale pour passage en CDAC
- Sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme par des réunions d'informations avec les EPCI et réunions de conseils préalables à l'arrêt de leurs documents.
- Travail collaboratif étroit et rôle facilitateur entre les EPCI, la DDTM, les chambres consulaires et bureaux d'études dans le cadre de la mission d'accompagnement
- Travail avec Arras Cœur de ville dans le cadre du suivi des implantations créations d'entreprise et commerces en centre-ville
- Travail de Françoise Rossignol en tant que 1^{ère} vice-présidence à la Fédération Nationale des SCoT - Suivi des dossiers politiques et techniques « nationaux ».
- Membre du Comité de Pilotage de l'étude suivi et mise en œuvre du SCoT menée par la Fédération Nationale des SCoT
- Ateliers Régionaux de l'Aménagement
 - o Membre du comité de pilotage de la création des Ateliers Régionaux de l'Aménagement
 - o Participations aux ateliers des Ateliers Régionaux de l'Aménagement et organisation de celui se déroulant à Bapaume
- Participation au Copil PCAET CC Sud Artois et de la CUA et aux différents ateliers
- Participation au comité de pilotage du CTE de la CUA
- Participation au COPIL Plan de Déplacement Simplifié CC Sud Artois
- Travail sur les mobilités douces : groupe de travail CUA Crinchon
- Appropriation de Observ'Eau par les acteurs du territoire
- Participation aux COPIL et à l'étude sur la valorisation touristique de la vallée de la Scarpe Amont portée par le pôle métropolitain
- *Participation aux réunions Personnes Publiques associées pour les SCoT de Lens Liévin, Cambrai, Amiens, Ternois 7 Vallées, Grand Amiénois*
- *Participation aux réunions Personnes Publiques Associées PLUI CUA, Osartis*
- *Participation aux réunions COPIL ET COTECH Plan de Déplacement Simplifié de la CCSA*

C-Ressources Humaines

- Les arrêts maladie
 - o 1 agent en mi-temps thérapeutique 90 jours
 - o 9 arrêts pour une durée totale de 70 jours
- 0 accident du travail
- Structure des effectifs : 4 titulaires à temps complet au sein des locaux

- Catégorie des agents : 1 catégorie A (MAD), 1 B et 2 C
- Parité : 3 femmes, 1 homme
- Quotité de temps : 4 agents à TC,
2 agents activités accessoires à 15 % ETP,
1 Directeur Général MAD 15% ETP
- Stagiaire : 1 stagiaire étudiant (gratification)

II – LES ORIENTATIONS 2023

A – Objectifs stratégiques

- Se donner les moyens et les outils pour que le SCoT soit de plus en plus un dispositif au service du territoire et de son développement, répondant aux attentes et objectifs des élus et aux services des collectivités.
- Permettre les consultations et les partenariats les plus larges possibles pour faire remonter les besoins du terrain, consulter les Maires et les Présidents des EPCI, prendre en compte leurs attentes pour favoriser l'échelon local tout en respectant les contraintes légales et l'harmonisation sur l'ensemble du territoire.
- Continuer à développer concertation et partenariat, par la communication et les dispositifs participatifs.
- Renforcer le rôle de conseil et d'aide à la décision du Syndicat : mise à disposition de toutes les collectivités, par le biais du SIG de données, d'analyses, de cartes et de statistiques.
- Préparer le suivi et l'évaluation du SCoT.
- Préparer la révision future du SCoT pour mise en comptabilité avec le futur SRADDET et la loi climat Résilience.

B – Objectifs de gestion

- Optimiser le montant des participations demandées aux EPCI ;

C – Plan d'actions 2023

L'exercice 2023 sera marqué notamment par la mise en place de la mise en œuvre du SCoT et l'engagement d'études internes consommation foncière, friches et carte scolaire.

- Évaluation du SCoT :
Nous sommes parties prenantes dans une étude menée par la Fédération Nationale des SCoT portant sur la mise en œuvre des SCoT.

L'objectif étant de mettre à disposition de ces membres une méthodologie, des outils, un observatoire, un vivier d'entraide entre SCoT.

Nous élaborerons et affinerons les modalités d'évaluation du SCoT avec des indicateurs partagés par tous et mettrons en place différents groupes thématiques de suivi.

- Mise en place d'un observatoire pour exploiter les données d'occupation des sols ainsi que les données statistiques nationales.

Un travail a commencé dès l'automne 2021, avec l'étude et l'exploitation des données CEREMA.

Un suivi annuel de ces données selon les strates territoriales est effectué basé sur les données CEREMA.

La diffusion prochaine des données de l'OCS2D par le Conseil Régional permettra d'obtenir une analyse plus fine et non biaisée.

- Loi Climat Résilience Loi 3DS et suivi des projets de décrets artificialisation, lobbying sur les modalités d'évolution réglementaires.

- Bilan quantitatif et l'analyse qualitative des consommations foncières ENAF
 - o Travail sur le SRADDET et sa modification à venir
 - o Réflexions sur une procédure de révision à apporter au SCoT

- Travail avec la Fédération Nationale des SCoT sur l'étude des nouvelles formes urbaines

- Travail avec la Fédération Nationale des SCoT sur l'observatoire foncier national

- Etude Collège Bodet et les enjeux liés à sa reconstruction

- Mutualisation avec la Communauté Urbaine d'ARRAS

Dans le cadre de nos études, nous avons parfois des cartographies issues de Systèmes d'Information Géographique. Afin de répondre à ces besoins, et sans pour autant trop investir en moyens humain et financier, il est envisagé de porter une réflexion sur la mise en place d'une mutualisation avec le service SIG de la CUA. Ce projet sera présenté au comité syndical dès lors que les conditions de réalisation seront fixées.

En 2023, le syndicat mixte devra également poursuivre ses missions ordinaires : suivre et traiter les différents dossiers d'urbanismes (SAGE, CDAC, CDPENAF) tout en travaillant sur la mise en place d'outils d'animation à destination des Vice-présidents et des groupes de travail thématiques qui seront constitués.

III – EXECUTION DU BUDGET 2022 ET PREVISIONS 2023

A – Compte Administratif 2022 (prévisionnel)

Le budget 2022 a été voté pour un montant total de 831 818 € en section de fonctionnement et 360 341 € en section d'investissement.

1 – Fonctionnement

Dépenses 2022

Chapitre	Libellé	BP 2022	Prévision CA 2022
011	Charges à caractère général	362 983	83 573
012	Charges de personnel	260 250	249 299
65	Autres charges de gestion courante	121 325	84 597
67	Charges exceptionnelles	100	0
Total dépenses réelles		744 658	417 469
042	Dotations aux amortissements	87 160	87 118
Total dépenses d'ordre		87 160	87 118
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		831 818	504 587

Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en deçà des prévisions budgétaires notamment sur le chapitre 011, charges à caractère général. Pour rappel, ce chapitre sert également à « équilibrer » la section de fonctionnement qui intègre dans ces recettes l'excédent de fonctionnement cumulé.

Les dépenses de gestion courante ont été limitées en 2022.

Recettes 2022

Chapitre	Libellé	BP 2022	Prévision CA 2022
74	Dotations et participations	410 000	409 778
75	Autres produits de gestion courante	0	2
77	Produits exceptionnels	100	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	420 168	0
013	Atténuation des charges	1 550	11 832
Total recettes réelles		831 818	421 612
042	Amortissements/quote-part des subventions	0	0
Total recettes d'ordre		0	0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		831 818	421 612

Nos prévisions de réalisation de recettes pour l'année 2022 seront conformes aux prévisions budgétaires, hormis le chapitre atténuations des charges. Ce chapitre enregistre les opérations relatives aux divers remboursements de notre assurance statutaire (remboursement arrêts maladie).

2 – Investissement

Dépenses 2022

Chapitre	Libellé	BP 2022	Prévision CA 2022
	Étude SCoT	100 000	0
16	Remboursement avance	0	0
20	SCoT - Études - Logiciels	12 000	7 751
21	Immobilisations corporelles	248 341	27 547
Total dépenses réelles		360 341	35 297
040	Amortissements des subventions	0	0
Total dépenses d'ordre		0	0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		360 341	35 297

Les dépenses d'investissement sont elles aussi réduites à leur plus simple expression. Vous trouverez dans les chapitres 20 et 21 les dépenses habituelles en matière de logiciels auxquelles se sont ajoutées des acquisitions de matériels informatiques portatifs et réseaux.

Recettes 2022

Chapitre	Libellé	BP 2022	Prévision CA 2022
001	Solde d'exécution SI reporté	271 542	0
10	Excédents capitalisés et FCTVA	1 639	976
1312	Subventions reçues	0	0
Total recettes réelles		273 181	976
040	Amortissements des subventions	87 160	87 118
Total recettes d'ordre		87 160	87 118
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		360 341	88 094

Rien de particulier pour cette section, hormis, une forte baisse du FCTVA, en pré-CA 2022, la baisse de recette est due à l'exclusion de dépenses d'investissement de l'assiette de calcul, principalement les dépenses de logiciels.

3 – Résultats de l'exercice prévisionnel (hors résultats reportés)

Déficit de fonctionnement de : - 82 975 €

Excédent d'investissement de : + 52 797 €

Une nouvelle fois cette année, et comme nous l'avions annoncé, nos recettes de fonctionnement ne couvrent pas nos dépenses structurelles (dépenses de personnel, dépenses habituelles et courantes et les indemnités). Une réflexion sur les recettes de fonctionnement s'imposera dès l'écriture du budget 2024 ; en effet, les déficits structurels de fonctionnement sont des signaux d'alerte.

Toutes dépenses « nouvelles », exceptionnelles ou récurrentes, impacteront notre déficit de fonctionnement et à termes le financement du nouveau SCoT.

Résultats de clôture de l'exercice prévisionnel (avec résultats reportés)

Excédent de fonctionnement de : + 337 193 €

Excédent d'investissement de : + 324 339 €

B – Budget Primitif 2023

1 – Objectif de gestion

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et dégager, grâce à l'autofinancement de la section de fonctionnement et aux résultats d'investissements reportés, les crédits nécessaires aux financements des études, et aux crédits d'investissements et de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du SCoT.
- Proposer un maintien à 2,37 € de la participation par habitant pour 2023 sachant qu'une augmentation sera nécessaire à partir de 2024 pour assurer le financement de la révision du SCoT et l'équilibre du fonctionnement.
- Gestion du personnel :
 - o Les données relatives aux orientations choisies en matière de structure d'effectifs, temps de travail et charges de personnel resteront identiques aux prévisions 2022.

Le Scota emploie 4 agents à temps complet, dont 1 agent mis à disposition par la Communauté Urbaine d'Arras, 15 % ETP Secrétaire Général MAD CUA, et 2 activités accessoires pour suivi de paye et des finances.

2 – Prévisionnel

Pour le budget 2023, les dépenses réelles de fonctionnement seront constantes, intégrant celle récurrente de l'outil d'aide à la mise en œuvre du SCoT (12 000 €/an Observ'EAU). Le montant prévisionnel du chapitre 011, charges à caractère général, sera de l'ordre de 130 k€ (hors des intégrations des MAD).

Dans la construction budgétaire 2023, un glissement des dépenses relatives aux mises à disposition des agents s'opérera vers le chapitre 011, et cela conformément à la demande du SGC d'Arras.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) seront maintenues au même niveau qu'en 2022. Il s'agit principalement des indemnités des élus.

La participation par habitant des EPCI sera proposée à 2,37 €. par habitant pour 2023 sachant qu'une augmentation sera nécessaire à partir de 2024 pour assurer le financement de la révision du SCoT.

Nous ne couvrons pas les dépenses de fonctionnement par nos recettes de fonctionnement.

Des dépenses d'investissements seront à programmer, après décision politique, au cours de l'année, notamment celles liées à la révision de notre SCoT compte tenu de la loi Climat Résilience et de la révision du SRADDET.

La volonté ici affichée est de laisser tous les moyens financiers existants pour permettre au SCoT de porter sans contrainte la réalisation de sa compétence :

- La vocation du SCoT est de mettre en cohérence et de coordonner les politiques sectorielles des collectivités en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'implantations commerciales, d'environnement et de prévention des risques et nuisances.
- Garantir un développement maîtrisé des territoires qui les composent, dans une perspective de développement durable.
- Pour atteindre cet objectif de cohérence, la réflexion sur la planification ne peut se limiter à la partie la plus dense de l'agglomération mais doit s'élargir aux territoires périphériques qui constituent également le bassin de vie quotidienne des habitants.

D'autres chantiers seront également travaillés en 2023. En effet, nous devons également nous préparer aux incidences sur notre SCoT, et des EPCI, de la volonté du Gouvernement de porter, dans le cadre du plan biodiversité, à zéro l'artificialisation nette sur l'ensemble du territoire national et au Zéro Emission Nette. La Loi « Climat et résilience » ainsi que la loi 3DS impactent également nos décisions d'études à venir jusqu'à une révision de notre SCoT.